

## Déclaration suisse

prononcée par M. P.R. Jolles  
Représentant spécial du Gouvernement suisse  
Chef du commerce extérieur

à l'occasion de la  
4e Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Nairobi, 7 mai 1976

---

Monsieur le Président,

C'est avec déférence que le représentant de la Suisse - pays qui a atteint son indépendance et réalisé son identité politique il y a 7 siècles, pays qui s'est dédié au maintien d'une communauté fédérale harmonieuse basée sur le respect mutuel entre 4 cultures différentes - prend la parole ici à Nairobi, au coeur de l'Afrique, berceau des aspirations des pays les plus jeunes de notre monde. Aussi sommes-nous particulièrement reconnaissants de l'hospitalité que votre pays, le Kenya, nous offre si généreusement. Elle nous donne la possibilité inestimable d'aborder les problèmes fondamentaux du développement dans un environnement propice. En effet, nous sommes amenés à toucher de près certains de ces problèmes et à prendre conscience de ce qui a été réalisé grâce à un effort soutenu du pays et de son peuple. En vous félicitant de votre élection, Monsieur le Président, je voudrais au nom du Gouvernement suisse remercier très sincèrement le Président et les autorités du Kenya de leur invitation et de l'accueil qui nous est réservé à Nairobi, désormais un des plus importants centres de conférences internationales.

\* \* \*

Monsieur le Président,

La 4e session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est appelée à traiter d'un nombre limité de sujets précis et concrets. Cela doit nous inciter à entrer de plein pied dans la réalité des faits et des mécanismes économiques.

Cette réalité a profondément évolué depuis la dernière session de notre Conférence. Après avoir connu une période de croissance continue et sans précédent dans une relative stabilité, l'économie mondiale est aujourd'hui soumise à de fortes tensions : les relations monétaires internationales sont perturbées; les problèmes de balances des paiements se sont accentués; les cours des matières de base évoluent souvent de manière erratique; l'inflation, cause d'érosion du pouvoir d'achat, demeure présente; les problèmes à long terme d'approvisionnement en énergie restent posés; la diversité des situations nationales s'est encore accentuée. Malgré les signes encourageants de reprise de l'activité économique dans quelques pays, dont on attend qu'ils se confirment, l'économie mondiale subit encore les effets d'une récession qui n'est pas seulement conjoncturelle. Le commerce international s'est contracté et demeure soumis à des pressions protectionnistes.

Les déséquilibres dont souffre l'économie mondiale et qui constituent la toile de fond de notre Conférence sont préoccupants. Ils rendent à la fois plus urgente et plus difficile la mise en oeuvre de mesures internationales afin de soutenir le développement économique et social dans les pays en développement. Ils démontrent à quel point les rapports entre les économies nationales, quels que soient les systèmes ou les niveaux de développement, sont devenus des rapports d'interdépendance. Il s'ensuit que la politique de développement est plus que jamais partie intégrante de la politique économique mondiale. Aujourd'hui, aucun Etat ou groupe de pays n'est à même d'influencer seul et de manière décisive l'évolution économique internationale.

L'interdépendance des économies s'exprime dans les faits sous plusieurs formes. Ainsi : Le niveau des recettes d'exportation des pays en développement dépend autant du rythme de l'activité économique dans les pays industrialisés que du régime d'importation de ces pays et de l'organisation des marchés des produits de base. L'instabilité des revenus en devises des pays en développement - exportateurs ou non de matières de base - a des répercussions multiples : leur tendance à la baisse limite le pouvoir d'achat de ces pays et par conséquent leur capacité d'investissement et d'importation. Elle met en péril l'aptitude des pays producteurs de matières de base agricoles et industrielles à entretenir et à développer leur appareil de production. Dans une perspective à moyen terme, des situations de pénurie dommageables pour l'ensemble de la communauté économique internationale pourraient en résulter. Le dérèglement du système monétaire international et le ralentissement de l'activité économique dans les pays industrialisés ne sont-ils pas de nature, du fait des difficultés budgétaires et de balances de paiements qu'ils suscitent, à avoir des incidences négatives sur le volume et les conditions des transferts de ressources financières vers les pays en développement ? Enfin, bien qu'il soit sans commune mesure avec celui que connaissent certains pays en développement, le chômage dans plusieurs pays industrialisés ne freine-t-il pas le transfert - notamment par la voie d'investissements privés - d'activités manufacturières du Nord vers le Sud ?

De par son étroite imbrication dans l'économie mondiale, la Suisse ressent fortement ces rapports d'interdépendance. Elle comprend d'autant mieux les conséquences graves pour les pays en développement des perturbations dont souffre l'économie mondiale.

C'est cette conscience de l'existence d'une communauté d'intérêt, d'un destin commun, de la responsabilité partagée qui en découle, qui motive l'action des autorités suisses dans le réexamen en cours

des relations économiques internationales. Un réexamen qui devrait, dans l'optique d'efforts réciproques, donner à cette coopération un ton et un rythme nouveaux. Cela aussi bien au niveau de la recherche de solutions qu'au niveau du renforcement des mécanismes de coopération.

\* \* \*

Monsieur le Président,

Une action à l'échelle internationale est indispensable et sa nécessité est reconnue. Des divergences parfois sérieuses demeurent cependant quant aux moyens propres à résoudre les problèmes-clés dont notre Conférence est appelée à débattre. A ce stade, deux constatations fondamentales s'imposent.

La première concerne l'équité. La réalité demeure en effet celle d'une inégalité fondamentale dans la répartition des ressources disponibles, des possibilités de l'emploi et du produit du travail. Il en découle une situation qui ne saurait se perpétuer sans que la communauté internationale dans son ensemble ne coure le risque de voir les éléments d'une crise latente se conjuguer en une crise ouverte.

La seconde relève d'une exigence de réalisme. Notre terrain d'action est celui du fait économique. Les solutions à mettre en oeuvre doivent donc tenir compte à la fois des lois économiques et des contraintes inhérentes à leurs mécanismes, de la diversité des situations nationales et en particulier de la nature des moyens d'action dont chaque gouvernement dispose. Seule une coopération intergouvernementale qui n'élude pas ces réalités peut espérer susciter l'engagement véritable et actif des agents de la vie économique. De

même, la coopération internationale au développement doit s'appuyer sur l'effort propre des pays en développement auxquels incombe la responsabilité première de définir et de réaliser leurs objectifs.

\* \* \*

En partant de ces constatations, j'aimerais indiquer brièvement la position des autorités suisses à propos des principaux thèmes de notre Conférence.

- I. Dans le secteur des produits de base, le fait est que les fluctuations des cours des matières premières rendent souvent aléatoires les efforts de planification du développement. Les conséquences en sont d'autant plus sensibles pour ceux des pays en développement dont les recettes d'exportation dépendent de la vente d'un ou de deux produits de base seulement.

L'expérience démontre également que l'expansion économique de nombre de pays industrialisés - c'est le cas de la Suisse - repose en partie sur la disponibilité continue de produits de base dont ils sont eux-mêmes privés. La sécurité des approvisionnements à des prix prévisibles est par conséquent un facteur-clé de leur politique économique et commerciale.

La conjonction de ces deux réalités débouche sur une communauté d'intérêts. Elle inspire au Gouvernement suisse une position qui repose sur cinq concepts :

- (1) Réduction des fluctuations excessives des prix qui affectent certains produits de base présentant un intérêt d'exportation essentiel pour les pays en développement; cela principalement par la conclusion d'accords internationaux pouvant comporter, dans les cas appropriés, un mécanisme de stock régulateur.



- (2) Financement partagé entre consommateurs et producteurs des implications financières de mesures internationales adoptées conjointement; notamment le financement par des modes appropriés de l'opération de stocks régulateurs.
- (3) Application, dans les cas appropriés et en tant que mesure complémentaire, de mécanismes de financement compensatoire pour les moins-values de recettes d'exportation des pays en développement.
- (4) Appui au principe d'une expansion des activités de transformation dans les pays en développement producteurs de matières de base; une telle expansion devant, pour produire des effets durables de développement, répondre aux exigences du marché et se situer dans des conditions de saine concurrence du point de vue de l'accès aux ressources.
- (5) Poursuite des efforts de libéralisation des échanges selon les lignes d'action définies dans la Déclaration de Tokyo.

De l'énoncé de ces concepts découle notre désir de participer activement et avec un esprit ouvert à l'examen des diverses propositions dont la Conférence est déjà saisie.

II. Aborder le thème des activités de transformation revient à poser le problème de l'industrialisation. Une industrialisation qui doit conduire à la diversification des activités économiques et notamment à l'augmentation des postes de travail. Il est de la responsabilité des pays en développement de définir leurs objectifs en la matière et la voie qu'ils comptent suivre pour les atteindre. Il n'en demeure pas moins que toute industrialisation doit s'appuyer sur un marché. A notre avis, les marchés nationaux et régionaux offrent à cet égard la meilleure base de départ.

Par le fait que près du tiers de son revenu national provient d'activités d'exportation de biens et de services, la Suisse est bien placée pour saisir l'importance que revêtent dans tout processus de diversification les exportations vers les marchés mondiaux. C'est pourquoi nous comprenons particulièrement bien l'intérêt que les pays en développement vouent à l'obtention d'un accès meilleur et durable aux marchés des pays industrialisés.

A propos de la libération du commerce international, j'aimerais confirmer l'appui sans réserve que les autorités suisses accordent aux objectifs définis dans la Déclaration de Tokyo concernant les négociations commerciales multilatérales au GATT. Nous estimons que les pays industrialisés se doivent d'assumer une responsabilité particulière dans la sauvegarde d'un régime commercial ouvert. Aussi la Suisse a-t-elle appuyé avec conviction l'engagement pris par les pays de l'OCDE de ne pas introduire des mesures protectionnistes. Nous avons pris note avec satisfaction de la volonté exprimée ici de prolonger cet engagement, une ligne qui est conforme à la nôtre.

C'est en ayant les intérêts et la situation particulière des pays en développement à l'esprit que la Suisse a annoncé au GATT son intention d'améliorer ses prestations au titre des préférences généralisées.

Rappelons que le schéma suisse de préférences permet l'entrée en franchise, sans limitation quantitative, pour les produits des chapitres 25 à 99 du tarif douanier, la réduction étant de 50 % pour le secteur textile et deux ou trois autres produits. Réponse a été ainsi donnée à une question qui préoccupe à juste titre les pays en développement puisque du même coup l'escalade tarifaire a été éliminée. Le schéma suisse de préférences englobe également une série de produits agricoles et tropicaux des chapitres 1 à 24 intéressant spécialement les pays en développement. Dès le 1er janvier 1977, le nombre de ces produits sera encore sensiblement augmenté.

Pour répondre au souci de sécurité d'accès exprimé par les pays en développement, il est de l'intention de mon Gouvernement de prolonger le schéma suisse de préférences au-delà de sa durée initiale.

Nous sommes par ailleurs prêts à oeuvrer en faveur de la définition d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement au niveau des mesures comme à celui des règles. Ce traitement devrait cependant conserver le caractère d'un régime favorisant une transition progressive des pays en développement vers le stade auquel ils auront atteint une capacité concurrentielle comparable à celle des pays développés - c'est là l'objectif - et où successivement ils pourront exercer les droits et assumer les obligations d'un système commercial d'application universelle.

III. S'il est vrai que l'industrialisation est liée à l'accès aux marchés, elle l'est tout autant au développement et à l'utilisation de la technologie.

Il est reconnu que les pays en développement rencontrent des difficultés à développer de manière autonome des moyens techniques propres. L'intérêt marqué que ces pays portent aux problèmes du transfert des techniques est dès lors parfaitement justifié. La Suisse, qui doit son degré élevé d'industrialisation en grande partie à une spécialisation fondée sur la recherche scientifique et technique, est de ce fait parfaitement à même d'apprécier toute l'importance de la technologie dans la réalisation des plans d'industrialisation.

Dans les pays à économie de marché comme le mien, les entreprises privées assument la plus grande partie des efforts de recherche et développement. Ce sont donc elles les détentrices principales de la technologie, et c'est par leur intermédiaire que s'effectuent les transferts. Ce sont ces entreprises qui peuvent le mieux contribuer à la formation des cadres aux différents niveaux.



L'objectif de l'action intergouvernementale doit être de faciliter le développement et le transfert d'une technologie adaptée aux besoins spécifiques des pays en développement. Elle doit dès lors avoir pour effet de mettre en place un encadrement propre à encourager la participation effective des détenteurs et des utilisateurs de technologie, du secteur privé comme du secteur public. Cet encadrement devrait viser à instaurer en particulier

- la stabilité et la transparence des conditions d'accueil de la technologie à proprement parler et des investissements qui en sont souvent les porteurs;
- des principes directeurs assurant un effet de développement aussi élevé que possible à l'apport de technologie.

C'est dans cet esprit que la délégation suisse souhaite contribuer à l'effort de collaboration internationale dans ce domaine.

Pour tirer pleinement parti d'un apport de technologie, il importe de pouvoir s'appuyer sur un niveau de formation suffisant. Pour sa part, la Suisse est prête à orienter davantage encore son effort de coopération technique dans ce sens. Elle est désireuse d'accueillir dans ses instituts de formation professionnelle et scientifique les ressortissants de pays en développement appelés à constituer les jeunes cadres dans ces pays.

- IV. Je souhaiterais émettre aussi quelques commentaires au sujet de l'endettement. Nous estimons qu'en abordant cette question trois considérations doivent primer. (1) D'abord, que le degré d'endettement ne peut guère être considéré indépendamment de la situation économique et financière d'un pays, telle qu'elle ressort de sa balance des paiements. (2) Ensuite, qu'il existe une convergence d'intérêts entre débiteurs et créanciers. (3) Enfin, que la diversité

des situations tend à rendre inopérantes des solutions globales. Cette position répond à un souci d'efficacité et non à des considérations de principe. Elle va de pair avec une disponibilité de considérer des demandes spécifiques d'allègement ou de consolidation émanant de pays éprouvant des difficultés sérieuses de service de la dette extérieure. Nous sommes également disposés à examiner l'application de principes généraux dans les cas d'examen de la situation de l'endettement de pays déterminés.

Les possibilités de crédit au titre des différentes sources de financement ne sont pas illimitées. On peut d'ailleurs constater actuellement une certaine retenue de la part des bailleurs de fonds, notamment du secteur privé qui - en ce qui concerne la Suisse - assure traditionnellement des transferts de ressources importants vers les pays en développement.

Tirer des conclusions générales de difficultés financières spécifiques à certains pays comporte le danger d'encourager cette tendance. Cela pourrait réduire l'efficacité des dispositions prises par un pays exportateur net de capitaux comme le mien pour encourager les investissements directs dans les pays en développement, par exemple la garantie contre les risques à l'investissement. La Suisse considère, vu l'excédent de sa balance des revenus, qu'il est de son devoir de favoriser le recyclage de capitaux vers les pays en développement.

- V. Dans l'examen de chacun des thèmes majeurs de notre Conférence, la délégation suisse aura constamment à l'esprit la situation particulière des pays en développement les moins avancés. Les autorités suisses considèrent en effet que l'examen des problèmes spécifiques aux pays les plus défavorisés appelle une attention toute spéciale. C'est pourquoi notre politique de coopération au développement fait de cette catégorie de pays les destinataires prioritaires de l'effort public d'aide financière et technique, priorité que nous entendons renforcer encore.

Monsieur le Président,

La position du gouvernement suisse a propos des thèmes principaux de notre Conférence s'inspire d'une conception déterminée des relations économiques internationales et de l'ordre appelé à les régir.

A notre avis, cet ordre devrait être un reflet cohérent de l'interdépendance générale. Il devrait être conçu de manière à englober les formes de coopération spécifiques destinées à tenir compte des niveaux de développement économique et social fort différents. Il doit également permettre à la coopération régionale entre pays en développement, qui mérite notre soutien, de se poursuivre dans un esprit d'ouverture sur l'économie mondiale. Il doit enfin répondre à la réalité économique des situations et des faits nouveaux. Oublier ces exigences risquerait en effet de faire naître des distorsions nouvelles pouvant conduire à des déséquilibres de structure encore plus graves que ceux que l'on veut corriger aujourd'hui. Il s'agit donc d'intervenir pour aménager le système afin d'assurer que ses effets soient plus équitables, pour intégrer à son fonctionnement des économies jusqu'ici laissées en marge tout en évitant de porter atteinte au jeu des lois du marché d'une part, et d'entamer l'esprit d'entreprise d'autre part.

L'analyse des problèmes économiques de notre temps a été perfectionnée et approfondie. La perception de l'étroite relation entre les différents secteurs d'activité économique et les différents groupes de pays a été rendue plus sensible notamment grâce aux travaux des organisations économiques internationales, telles que la CNUCED. L'éventail des instruments et des méthodes concevables pour améliorer la coopération économique internationale s'est élargi.

Il s'agit maintenant, forts de cette maîtrise intellectuelle des problèmes, de passer du stade de la formulation d'objectifs communs à celui des négociations conduisant à la mise en oeuvre de mesures concrètes. La Suisse attache pour sa part la plus haute importance à ce passage, du débat à l'action.

Que nos gouvernements soient prêts à oeuvrer dans ce sens me paraît acquis. Ainsi que l'attestent les déclarations que nous avons entendues jusqu'ici, notre Conférence en est un exemple.

La Conférence sur la coopération économique internationale de Paris, qui a ses structures et ses méthodes de travail propres, en est un autre non moins significatif. Chacune de ces Conférences dessert un objectif commun. Chacune a ses spécificités qui déterminent la nature de ses contributions. Des contributions qui se renforcent mutuellement. Pour notre part, nous participons aux travaux engagés dans ces deux enceintes avec le même souci d'aborder la coopération au développement en vue de parvenir à des résultats pratiques. C'est dire l'importance que les autorités suisses attachent à cette 4ème Conférence de la CNUCED qui doit traduire en réalisations concrètes l'esprit de dialogue qui caractérise aujourd'hui la coopération internationale au développement.

---